

NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX

D'ASSURANCE EXCLUSIFS

AXA FRANCE

EI BOULAY, LEMELLE

64 RUE DE PARIS

77140 NEMOURS

01 64 28 08 76

@ agence.blnemours@axa.fr

N° ORIAS 22005644;07010828

orias.fr



Assurance et Banque

AUR 237

SOC MECALOC
6 RUE DE LA TREATTE
95310 ST OUEN L AUMONE

LE 6 JUIN 2024

VOTRE CERTIFICAT

Pour les véhicules non immatriculés, le certificat d'assurance ci-dessous doit être apposé sur votre véhicule

(décret n° 85 879 du 22 août 1985)

CERTIFICAT D'ASSURANCE
du 01/07/2024 au 30/07/2025

Identification

CH-134-WN

N° 7166436104

AXA FRANCE IARD

1B0751-240606

CERTIFICAT D'ASSURANCE de votre DAUDIN



Chère Madame, cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre le certificat d'assurance de votre véhicule.

Si ce véhicule est immatriculé, ce « Mémo véhicule Assuré » constitue une présomption d'assurance pendant 15 jours suivant la date de prise d'effet de la police.

Si ce véhicule est non immatriculé, ce document constitue votre justificatif d'assurance et sa vignette doit être apposée sur votre véhicule.

Ce document est à conserver avec les papiers du véhicule. Il peut vous être demandé en cas de contrôle et vous permet de circuler à l'étranger (hors union européenne) en tant que carte de circulation internationale, durant la période de validité indiquée sur sa vignette.

Avec toute notre attention,

Pour l'assureur, par délégation
Vos Agents Généraux AXA France



8. VALIDITE TERRITORIALE :

- Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire consulter www.cobx.org).

- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.

Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD
1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

3. **VALIDABLE**
DU **AU**
Jour Mois Année Jour Mois Année
01 07 2024 **30 07 2025**

(Ces deux dates comprises)

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur
CH-134-WN

6. Catégorie* 7. marquage du véhicule
F **DAUDIN**

8. Validité territoriale (voir également ci-contre):

A	B	BG	CY (**)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ (**)	BIH	BY	TR	MA	MD	MK	MNE	ES	SRB (**)	TN	TR	UA	UK		

(**) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://gc-territorial-validity.cobx.org>

9. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule).

SOC MECALOC
6 RUE DE LA TREATTE
95310 ST OUEN L AUMONE

10. Cette carte a été délivrée par

AXA FRANCE IARD
313, TERRASSES DE
L'ARCHE
92727 NANTERRE CEDEX

11. Signature de l'assureur

Déclarer un sinistre :
EI BOULAY, LEMELLE
tél. : 01 64 28 08 76

* CATEGORIE DE VEHICULES - (CODE)

A.AUTOMOBILE B.MOTOCYCLETTE C.CAMION OU TRACTEUR D.CYCLE A MOTEUR
AUXILIAIRE E.AUTOBUS OU AUTOCAR F.REMORQUE G.AUTRES

P35008L509812
P3

REF 55566 03/2024